

Conseil syndical du 25/06/2025

Procès-Verbal

Étaient présents : Williams Dufour, Eyrard Robert, Pierre Fayard, Pascal Gentil, Stéphane Gusmérioli, Roger Journet, Daniel Baton, Gilles Bourdier, Fabien Gallice, Jean-Louis Reynaud, Dominique Combaz, Alain Perrot,

Étaient excusés : Freddy Rey, Marc Gautier,

Étaient absents : - Bertrand Pugnot, Nadine Reux, Raymond Vagnon, Mathias Lavolé, Eric Philippe, Evelyne Labrude,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative, et Yann Carron, coordinateur eau et climat

Secrétaire de séance : Alain Perrot

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du conseil pour leur présence.

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 26/03/2025:

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est le suivant :

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 26/03/2025
- 3) Présentation nouvel agent : Yann Carron
- 4) Point technique :
 - Contrat eau et climat
 - Animations pédagogiques 2025/2026
 - Sécurité et prévention
- 5) Présentation du rapport d'activité 2024
- 6) Délibérations :
 - Rapport activité 2024
 - Convention CDG 38 dispositif de signalement violences, discrimination harcèlement et agissements sexistes Animations pédagogiques 2025/2026

- Convention d'entretien site Moulin Neuf à Entre-Deux-Guiers
 - Suivi environnemental Confluence
 - Demande de financement pour l'étude des seuils « obstacle à l'écoulement » sur le cours d'eau de l'Ainan
- 7) Divers : Chargé(e) mission communication, prochaines dates

1/ Point technique :

Yann Carron prend la parole et se présente ; il indique qu'il connaît le territoire et qu'il a eu une première expérience en bureau d'étude sur la ripisylve et les invasives. Il a été recruté en tant que coordinateur eau et climat et préservation des milieux aquatiques au sein du SIAGA depuis le 1^{er} avril 2025. Ses principales missions seront l'animation et la coordination de contrat eau et climat par la mise en œuvre de la politique de l'eau du bassin versant, l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de milieux, la mise en œuvre et la gestion administrative des actions portée par le SIAGA,

- **Bilans contrat de bassin 2022/2024 et contrat eau et climat :** Yann Carron indique que le bilan du contrat de bassin 2022-2024 permet d'identifier les axes d'intervention du SIAGA et son niveau de compétence sur les différentes thématiques : gestion milieux aquatiques, prévention de inondations, zones humides, gestion quantitative, qualité de l'eau, ruissellements et gestion des eaux pluviales :

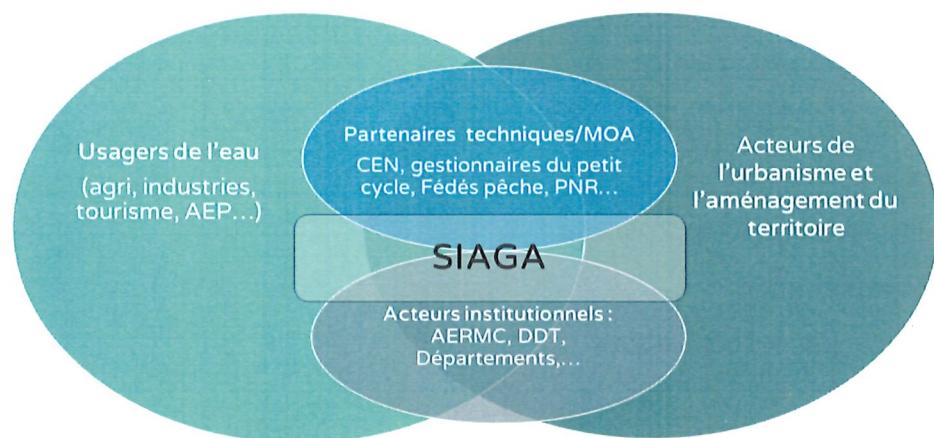
1. Connaissance : niveau expert
2. Intervention de terrain : Maître d'ouvrage
3. Initiation et accompagnements es changements : le syndicat est locomotive
4. Communication et sensibilisation ; le syndicat est ambassadeur

Selon les thématiques, il conviendra de mettre la priorité sur certaines. Pour se positionner stratégiquement, le SIAGA devra pérenniser et élargir le socle Gemapi, qualité et quantité de l'eau ainsi que la sensibilisation et communication.

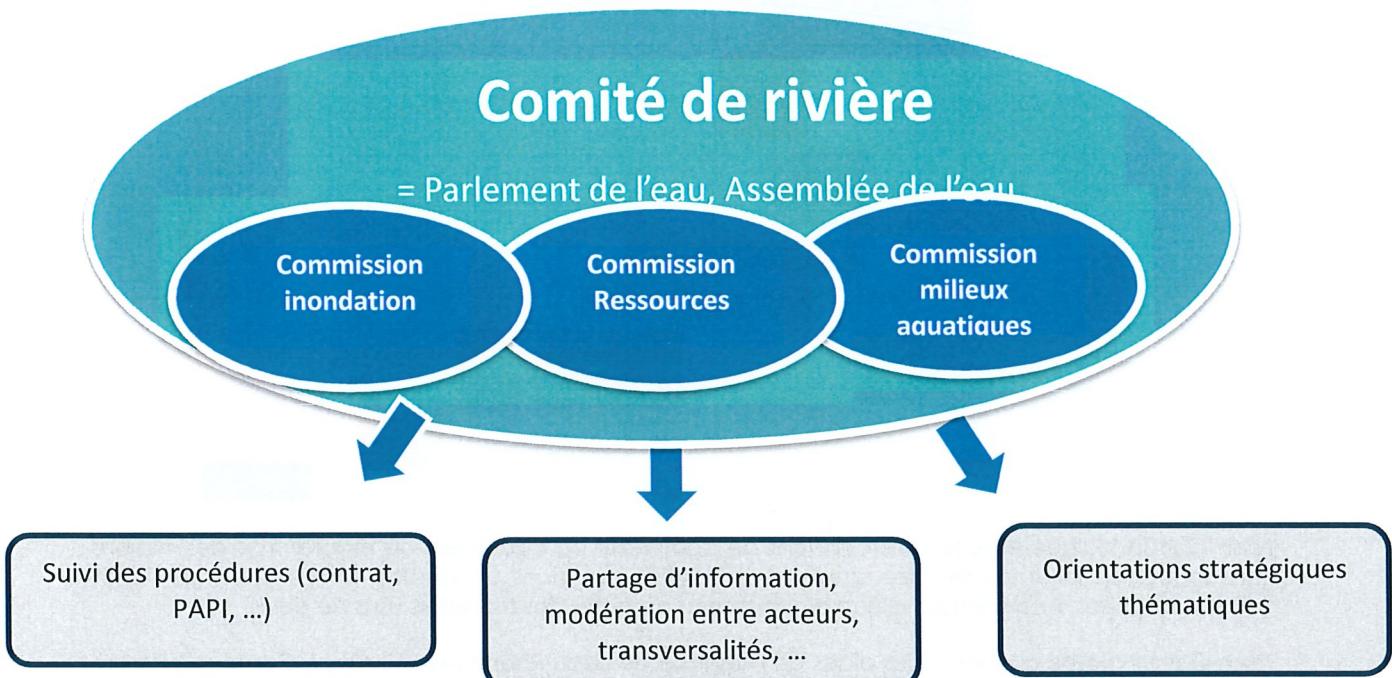
Jean-Louis Reynaud précise que le SIAGA pourra mieux accompagner les partenaires.

- Roger Journet mentionne l'importance du relationnel avec les agriculteurs. Jean-Louis Reynaud ajoute que les dans les écoles d'agriculture, on ne parle pas suffisamment de la thématique de l'eau. Fabien Gallice ajoute également que la source du problème est certainement la gouvernance de l'Etat.

Ensuite, Yann Carron explique les relations d'acteurs et gouvernance :



Il est proposé d'organiser différemment les comités de rivières et comité de pilotage en créant des commissions :



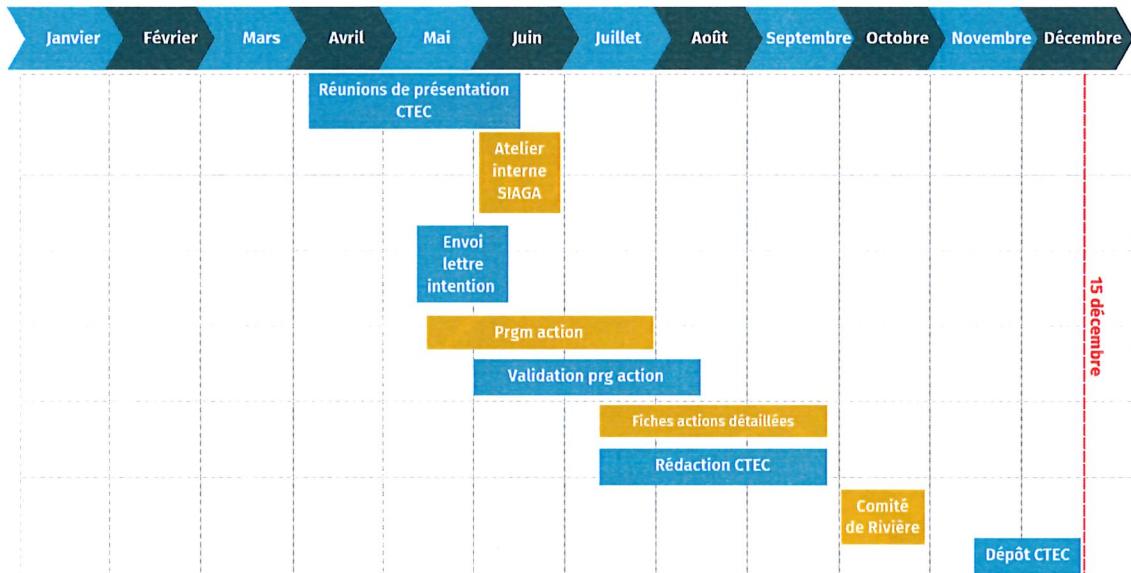
Le contrat eau et climat se déclinera sous trois points :

- 1/ les milieux aquatique et humide, et biodiversité
- 2/ la préservation de la ressource en eau, le partage de l'eau et la sobriété des usages
- 3/ la pollution de l'eau comprenant l'assainissement, la gestion intégrer des eaux pluviales

Il comprendra huit thématiques qui seront l'assainissement, l'agriculture, l'alimentation en eau potable, les industries et autres activités économiques, la réduction des substances dangereuses, le partage de l'eau et la sobriété, le pluvial et le sol, les milieux aquatiques et la biodiversité.

- Roger Journet demande pourquoi les thèmes ruissellement et eaux pluviales sont intégrés ? Yann Carron lui répond que ce sont de nouvelles thématiques ajoutées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et qu'une réunion est prévue semaine prochaine pour les préciser. Didier Girard ajoute que c'est un plus pour les communes et intercommunalités, et que cela concerne notamment les infiltrations. Jean-Louis Reynaud précise que les communes n'auront plus la possibilité d'être financées sur ces thématiques qui ne peuvent être considérées uniquement par communes. Stéphane Gusmérioli précise que les communes ont encore des compétences sur l'eau et par conséquent l'Agence de l'Eau Méditerranée Corse ne peut pas complètement oublier et délaisser les communes.

Ensuite Yann Carron présente le calendrier prévisionnel en indiquant qu'il sera réalisé en deux phases de 3 et 2 ans, soit 5 ans, et que le dépôt du contrat est prévu au 15/12/2025



Yann Carron indique ensuite qu'il convient de compléter un document du programme des actions dans lequel on peut inscrire des montants estimatifs, puis dans un second temps, dans les fiches actions détaillées, il conviendra d'être plus précis et de noter des montants issus de devis.

Yann Carron ajoute que les fiches aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse préciseront les taux de subventionnement.

Didier Girard clôture en indiquant que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse souhaite vivement qu'il y ait des fiches sur des travaux sur les eaux pluviales

- **Animations pédagogiques 2025/2026 :** Didier Girard indique que la fin des inscriptions des écoles était le vendredi 13/06/25 à midi. Actuellement 39 classes sont inscrites, ce qui représente environ 800 élèves, Quant aux associations intervenantes, il y aura la FNE Isère et Savoie, le Pic Vert, Espace Nature Isère, Sébastien Durlin (animateur indépendant à Champagney qui nous a rejoint sur 2024/2025) et la fédération de pêche Savoie et Isère (nouveaux intervenants) sur 2025/2026. L'estimation des coûts est de 34 500 € pour les animations pédagogiques, 6000€ pour le matériel pédagogiques et 4500 € pour le transport en bus.
- **Sécurité et prévention :** Didier Girard indique que notre agent sécurité et prévention des risques est en train de préparer le document unique d'évaluation des risques ; elle a également mis en place le registre santé et sécurité au travail, établi le protocole de prévention des consommations d'alcool et produits psychoactifs – protocole addictions et ses documents d'accompagnement, ainsi que le protocole de prévention et de gestion des périodes de fortes chaleurs. Elle a également acheté les trousse de secours, donné les consignes de devoir d'alerte et de droit de retrait, les consignes en cas d'accident du travail. Sur l'année 2025, deux nouveaux agents seront formés en SST. Le SIAGA adhère également au protocole de signalement des agressions et violence avec le CDG38.
- **Animation seuils de l'Ainan :** Didier Girard explique qu'il y a six seuils sur l'Ainan de Registre d'Obstacle Ecoulement pour la continuité écologique dont deux publics (commune de St Geoire en Valdaine) et quatre privés. Le SIAGA peut intervenir pour aider les propriétaires à se mettre aux normes. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu ; le SIAGA va proposer une expertise commune visant en une étude d'avant-projet de ces six seuils pour diagnostiquer les impacts et enjeux avec plusieurs scénarios des coûts estimés. Les propriétaires pourront faire le choix de s'engager dans les travaux ou non suivant les aides de l'Agence de l'Eau Méditerranée Corse. Si le propriétaire choisit de faire les travaux, le SIAGA continuera l'étude de projet sur un seul scénario par seuil. Cela dans un objectif environnemental de décloisonner l'Ainan et de tendre vers un bon état écologique demandé par la DCE2000 et

un objectif social et économique d'accompagnement des propriétaires et d'une meilleure gestion des prélevements. Le coût estimé de cette étude est de 85000 € HT avec une aide de 80% de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Roger Journet estime que ce montant est relativement élevé.

2/ Rapport d'activité 2024 : après avoir relu le rapport d'activité 2024, Jean-Louis Reynaud demande aux membres du conseil s'ils ont des modifications à apporter. Les élus n'ont pas de remarques particulières à ce document.

3/ Délibérations :

- **Rapport d'activité 2024 :** Suite à la présentation du rapport d'activité 2024 ci-dessus, Jean-Louis Reynaud procède au vote :

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le rapport d'activité 2024 et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

- **Convention CDG 38 dispositif de signalement violences, discrimination harcèlement et agissements sexistes :** Sabine Gandy explique que le CDG 38 propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 38 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer d'une équipe d'experts, d'un accompagnement individualisé et personnalisé et dans le respect de la réglementation RGPD. Niveau 1 : Un recueil des signalements par le CDG 38 via une adresse mail dédiée pour une prise de rendez-vous auprès de professionnels du CDG38 qui, au travers de deux entretiens, rédigeront un pré-rapport avec caractérisation par une commission signalement interne au CDG38, qui pourra être transmis à la collectivité si l'agent accepte la levée de l'anonymat. Dans tous les cas, l'alerteur sera orienté vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Niveau 2 : Une audition des acteurs impliqués et le recueil écrit des témoignages dans l'objectif de réaliser un rapport de synthèse à destination de l'employeur.

Nature de l'intervention	Collectivités affiliées		Collectivités non affiliées
	Moins de 50 agents	Plus de 50 agents	
Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	Niveau 1 : inclus cotisation obligatoire Niveau 2 : 61 €/heure	Niveaux 1 et 2 : 71 € / heure	Niveaux 1 et 2 : 81 € / heure
Frais déplacements	30 € forfait		
Frais repas et hébergements	20 € / repas / intervenant 90 € / hébergement / intervenant		

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre- Année 2025-2026 :** Didier Girard explique que le SIAGA va renouveler les actions d'animations pédagogiques auprès des écoles du territoire. Ces actions seront engagées sur l'ensemble du territoire Guiers Aiguebelette Truison Bièvre et seront coordonnées par la chargée de mission communication en charge des actions d'animations et de communication. La base de loisirs des Echelles pourra être un lieu pour ces animations ainsi que la maison du lac d'Aiguebelette.

Ces animations seront réalisées par divers acteurs (notamment associatifs) de protection de la nature, spécialisés dans ce type d'actions de sensibilisation auprès de publics variés (notamment scolaire).

Pour les classes, il est estimé une moyenne de 34 classes par an (2025-2026) avec 2 à 3 interventions d'une demi-journée. Celles-ci alternent avec des sessions en classe et des sessions sur le terrain, à la découverte des milieux aquatiques locaux (couverture d'une partie des frais de bus à prévoir : ceux-ci sont souvent trop onéreux pour les écoles et freinent l'adhésion au dispositif).

Le coût est estimé à 45 000.00 € répartit comme suit :

Animations scolaires : 43 classes/an X 3 interventions : 34 500.00 €

Transport par car Bus : 20 classes/an X 1 interventions : 4 500.00 €

Matériel pédagogique : 6 000.00 €

Il est proposé de solliciter les aides auprès de l'agence de l'eau Rhône méditerranée corse à hauteur de 70%.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Convention tripartite de services pour l'entretien de la rivière de contournement du seuil du moulin neuf** : Didier Girard rappelle que dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée du SIAM au SIAGA concernant les travaux de mise en conformité du Seuil du Moulin neuf (ROE 40101), réalisés conformément à l'action « B1-1-12 Moulin neuf » du contrat de bassin GATB 2022-2024, une surveillance et des entretiens ponctuels sont nécessaires pour maintenir les fonctionnalités de l'ouvrage. Une convention tripartite régit ces différentes interventions, pouvant être synthétisées en ce qui concerne le SIAGA comme suit :
 - Assurer les visites de surveillance de l'ouvrage
 - Réaliser un suivi écologique et hydromorphologique du fonctionnement de la rivière de contournement
 - Déclencher et réaliser les interventions manuelles pouvant remédier à une non-alimentation en eau de la rivière de contournement (retrait d'embâcles, réalisation de saignées pour réorienter un flux d'eau d'alimentation)

Didier Girard précise que les visites et surveillances sont réalisées par un technicien du SIAGA et n'engendrent pas de surcoût autre que le temps passé par l'agent et que les interventions manuelles menées par le SIAGA n'engendrent pas de surcoût et sont réalisées dans le cadre du plan de gestion des ripisylves.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Inventaires environnementaux du projet de restauration de la confluence Guiers Rhône** : Didier Girard rappelle que SIAGA a pour projet la restauration de la confluence Guiers-Rhône à Saint Genix les Villages et Aoste. Cette renaturation implique des travaux hydromorphologiques ayant un impact temporaire sur les milieux concernés. Des suivis environnementaux sont donc nécessaires afin de définir l'état initial de ces milieux, les effets du projet sur ces derniers ainsi des mesures d'accompagnement. Le coût de cette action est estimé à 30 000 € HT. Il est proposé de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles pour le financement de ces suivis.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Etude des seuils « obstacle à l'écoulement sur le cours d'eau de l'Ainan** : Didier Girard explique que les ouvrages anthropiques dans les cours d'eau ont été catalogués à partir de 2009 dans une cartographie nationale par les DDT et l'OFB. Pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, certains de ces seuils doivent être mis aux normes vis-à-vis des problématiques de continuité écologique. Le cours d'eau de l'Ainan étant en liste 2 du Code de l'Environnement, présente un fort taux de non-conformité sur le département de l'Isère. En

décembre 2024, madame la Préfète de l'Isère a envoyé une ultime relance auprès des propriétaires pour demander à ce qu'ils réalisent les travaux de mise aux normes avant fin septembre 2026.

Le SIAGA souhaitant la réussite du projet pour améliorer le bon état écologique de l'Ainan, et suite aux réunions qui ont été entrepris depuis février 2025, a proposé ce qui suit :

Le SIAGA prend à sa charge les études d'aménagement et de mise aux normes des 6 seuils problématiques de l'Ainan jusqu'à la phase d'Avant-Projet qui listera les scénarios possibles. Les propriétaires s'engagent dans la réalisation des travaux selon un scénario retenu et sachant les aides de l'Agence de l'Eau possible. Le SIAGA réalisera la dernière phase de l'étude dite de Projet pour les propriétaires s'étant engagés.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

4/ Divers :

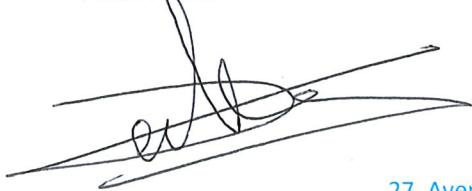
- Concours photos 2024 : Sabine Gandy donne la proposition de lots à gagner, les lots suivants sont retenus :

1 ^{er} prix	Initiation d'une journée à la pêche avec Immersion Pêche	Valeur de 300 € TTC
2 ^{ème} prix	Bon d'achat au restaurant La Corderie	Valeur de 64 € TTC
3 ^{ème} prix	Descente en canoë Rivièrè Guiers pour 2 personnes	Valeur de 50 € TTC
4 ^{ème} prix	Location de paddles sur le lac d'Aiguebelette pour 2 personnes	Valeur de 44 € TTC
5 ^{ème} prix	Carnet de 10 entrées adultes pour la baignade écologique Rivièr'Alp aux Échelles	Valeur de 40 € TTC

- Point ressources humaines : Le contrat de projet de l'agent chargée de mission communication arrive à échéance le 4 juillet 2025, le SIAGA va lui proposer un renouvellement de 3 ans.
- Sabine Gandy donne les prochaines dates de réunions :
 - Jeudi 3 juillet à 17h00 : Cérémonie pose 1^{ère} pierre nouveau bâtiment
 - Lundi 7 juillet à 9h00 à Maison du Lac : Copil ressource en eau
 - Samedi 19/07/25 Fête du Guiers
 - Mercredi 24/09 à 17h30 : Bureau Syndical
 - Mercredi 12/11 à 17h30 : Bureau Syndical
 - Mercredi 26/11 à 18h00 : Conseil Syndical

L'ordre du jour ayant été complément examiné, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance
Alain Perrot



Le 25/06/2025
Le Président
Jean-Louis REYNAUD

